

1. *Débitrice*: **KRITTER SA**, rue de la Confédération 15,
1204 **Genève**

2. *Remarques*:

(Réf. Registre du Commerce: CH-660-0595989-9).

But social: activités liées à la gestion, formation et sélection des ressources humaines, formation de cadres, management et conseil d'entreprise, coaching, ainsi que placement de personnel stable et temporaire, prise de participations à d'autres sociétés aux activités semblables.

1) Extrait du jugement JTPI 1942/04 rendu dans la cause C/2483/04-3 SCM:

"Accorde à KRITTER SA un sursis concordataire de six mois, soit jusqu'au 10 août 2004, pour proposer un concordat dividende à ses créanciers ordinaires.

Nomme aux charges de droit, en qualité de commissaire au sursis:

Me Peter PirkI, avocat

6, rue de Rive, 1204 Genève

Charge également Me Peter PIRKL, commissaire au sursis, de consigner en l'état en ses mains le montant cédé par l'actionnaire unique de KRITTER SA à la suite de la vente du capital actions de la société."

2) Les créanciers de KRITTER SA sont invités, dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication, à indiquer leurs créances au commissaire, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.

3) Adresse pour l'envoi des productions: Peter PirkI, Avocat, 6, rue de Rive, 1204 Genève.

4) La date et le lieu de l'assemblée des créanciers seront publiés ultérieurement.

Peter PirkI, avocat

1204 Genève

(02178328)